

**COMMUNE DE ROSET-FLUANS**  
**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**du 20 DECEMBRE 2013**

**PRESENTS** : Tous sauf M. Christophe CANNELLE

M Louis MARTIN a été nommé **secrétaire de séance**.

**Ouverture de séance 20 H 30**

**DELIBERATION N°1 : ENCAISSEMENT CHEQUES AFFAIRE GIRARD**

Monsieur le Maire informe le Conseil que Maître Corneloup a reçu 2 chèques de 6 500 € chacun, transmis par la CARPA, correspondant à l'acompte sur la somme due par l'entreprise GIRARD.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil, à l'unanimité, accepte l'encaissement des chèques pour un montant global de 13 000 € au compte 778 (budget assainissement).

**DELIBERATION N°2 : MODIFICATIONS BUDGETAIRES**

M. le Maire précise qu'au vue des régularisations de fin d'année, un certain nombre de modifications budgétaires sont à prévoir comme suit :

**SECTION FONCTIONNEMENT**

**FNGIR**

**DEPENSES :**

Chapitre 014 - article 73923 : + 15 €

**RECETTES :**

Article 73111 : +15 €

**FPIC**

**DEPENSES :**

Chapitre 014 – article 73925 : + 414 €

**RECETTES :**

Article 73111 : + 414 €

Le conseil municipal accepte la proposition à l'unanimité.

**DELIBERATION N°3 : CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE DU CENTRE DE GESTION**

Le Conseil Municipal autorise le Président du CDG 25 à souscrire pour le compte de notre commune des contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche pouvant être menée par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

**AGENTS TITULAIRES OU NON TITULAIRES**

- Décès
- Accidents du travail – Maladies professionnelles
- Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel

**DELIBERATION N°4 : DEMANDE D'AUTORISATION DE STATIONNEMENT DE CAMPING-CAR**

Monsieur le Maire expose la demande formulée par l'association AOCC en date du 21 novembre 2013. Au cours d'une randonnée vélo Canal Rhin - Rhône qui aura lieu du 25 août au 14 septembre 2014, l'association demande l'autorisation de stationner, si possible gratuitement, une quinzaine de camping-car du mercredi 27 août à 17h30 environ jusqu'au jeudi 28 août 17h30 environ.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise l'association à stationner une quinzaine de camping-car sur le parking école – église.

## **DELIBERATION N°5 : OUVERTURE D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1<sup>ère</sup> CLASSE**

M. le Maire indique que l'entretien de la commune (espaces verts, bâtiments, voirie,...) requiert une présence constante au sein de la commune au vu l'accroissement d'activité dans ce domaine.

Ainsi, M. le Maire propose au conseil municipal de procéder au recrutement d'un adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe qui assurera les fonctions d'employé communal.

Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Concernant la date de phasage pour la mise en place du poste :

- publication de l'offre d'emploi en janvier : 2 voix pour / 4 voix contre : proposition rejetée à la majorité

- publication de l'offre d'emploi en mars : 4 voix pour / 2 voix contre : proposition adoptée à la majorité

## **DELIBERATION N°6 : APPEL D'OFFRE : MAITRISE D'ŒUVRE POUR REHABILITATION DU BATIMENT DE L'ACTUELLE ECOLE ET BSALLE DE CONVIVIALITE ET AMENAGEMENTS EXTERIEURS**

Le Maire propose au conseil municipal de lancer un appel d'offre à maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'actuelle école, salle de convivialité ainsi que les aménagements extérieurs.

M. le Maire propose comme base de discussion concernant le programme de réhabilitations :

- 1) aménagements extérieurs : square, aire de jeux dans la cour d'école
- 2) salle de convivialité : structure en faveur de la petite enfance type micro crèche ; maison d'assistantes maternelles
- 3) école : étage logements / rez-de-chaussée : service public ou logements

M. le Maire indique que ces travaux vont nécessiter l'intervention d'un maître d'œuvre. Il propose donc de lancer un appel d'offre afin de recruter le maître d'œuvre de ces futurs chantiers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité de lancer la procédure d'appel d'offre et d'ouvrir les bases de travail pour les réhabilitations.

## **DELIBERATION N°7 : VENTE DE LA PARCELLEN ° 8 AU LOTISSEMENT LA COUNOTTE**

En date du 25 mai 2012, le conseil municipal a validé la vente du lot 8 au lotissement La Counotte à M Zivoli. Après avoir déposé un permis de construire et une fois celui-ci accordé, la commune ainsi que le maître d'œuvre (Maisons Barbier à Besançon) sont sans nouvelles de M Zivoli et ce malgré de nombreuses relances téléphoniques et écrites.

Le maître d'œuvre a donc adressé un courrier à M Zivoli lui signifiant la rupture de leur contrat et ainsi la fin de leur collaboration.

Le maître d'œuvre a indiqué à la mairie que M MONTI Benjamin et Mme MONTI Jennifer, domiciliés à Besançon, sont intéressés par le terrain et effectuent les démarches nécessaires en vue de l'acquérir.

M. le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la vente du lot 8 au lotissement La Counotte au prix de 44 300€ à M et Mme MONTI.

Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

## **DELIBERATION N°8 : VENTE D'UN LOGEMENT « AU CHENE » ET PHASE DE REALISATION DU DERNIER LOGEMENT**

M. le Maire informe le conseil municipal que M. Watelfauge et Mme Tampesta, remplissant les conditions d'occupation des logements « Au chêne » (logements pour personne à mobilité réduite), sont intéressées par l'acquisition d'un logement de type F4 avec un petit peu de terrain. L'architecte a évalué le surcoût pour une pièce supplémentaire. Le logement sera vendu prix coûtant. Le prix sera connu lorsque les avenants des entreprises auront été signés. Cette acquisition implique la construction des deux derniers logements.

Le conseil se prononce favorablement pour cette vente et la construction des deux derniers logements.